

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 10 mars 2026**

**Date de convocation : le 3 mars 2026**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15*

### **Étaient présents :**

#### **En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 28
- Ayant pris part au vote : 28
- Ayant donné procuration : 0

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André

### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** ROUX Jean-Hugues ;  
**C.C.L.L :** NICOLET Mickaël ;  
**C.C.V.M :**

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Secrétaire de séance :** Christophe GARNIER

### **Procuration de vote :**

**Mandant :**  
**Mandataire :**

**MARCHÉ « FOURNITURE D'ARTICLES TEXTILES, VÊTEMENTS DE TRAVAIL, ARTICLES CHAUSSANTS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES AGENTS DU SYBERT »**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Délégué

Le marché actuellement en vigueur pour la « fourniture d'articles textiles, de vêtements de travail, d'articles chaussants et d'équipements de protection individuelle (EPI) » arrive à échéance courant avril 2026. Il convient donc d'en relancer un nouveau.

Ce marché permet d'équiper l'ensemble des agents du SYBERT, toutes compétences techniques confondues.

Le futur marché sera composé de 5 lots distincts :

- Lot n°1 : la protection du corps :
  - o Vêtements haute-visibilité (vestes de pluie, parkas, blousons, tee-shirt manches courtes et manches longues, pantalons, bermudas, polaires, ...) et vêtements standards ;
  - o Tous les vêtements « hauts » sont dotés d'un marquage cœur représentant le logo du SYBERT et d'un marquage dos « SYBERT » ;
- Lot n°2 : la protection des pieds :
  - o Chaussures de sécurités basses et hautes, bottines fourrées de sécurité, ...
- Lot n°3 : la protection des mains :
  - o Gants anti-coupure, gants de manutention, gants de protection, ...
- Lot n°4 : la protection de la tête :
  - o Casques antichoc, masques jetables, demi-masques respiratoires, lunettes de protection, casques anti-bruit, casquettes coquées, chapeaux à bords larges, bonnets, ...
- Lot n°5 : les autres équipements :
  - o Sacs de transports, sacs type « banane », ...

Chaque lot est indépendant et pourra être attribué à un prestataire différent.

La procédure de consultation sera celle des procédures formalisées (appel d'offre ouvert).

Les marchés seront des accords-cadres à bons de commande, sans minimum, mais avec maximum, attribués à un seul titulaire.

Chaque marché (un marché par lot) aura une durée initiale d'un an, à compter de la notification et pourra être reconduit pour trois périodes d'un an chacune, soit une durée totale maximale de 4 ans.

Les montants maximums par lot sont les suivants :

| Lot n° | Objet                    | Montant maximum - durée initiale (en € HT) | Montant maximum - durée du marché (en € HT) |
|--------|--------------------------|--|---|
| 1      | La protection du corps   | 32 220,00                                  | 128 880,00                                  |
| 2      | La protection des pieds  | 13 080,00                                  | 52 320,00                                   |
| 3      | La protection des mains  | 19 336,00                                  | 77 344,00                                   |
| 4      | La protection de la tête | 9 250,00                                   | 37 000,00                                   |
| 5      | Les autres équipements   | 9 865,00                                   | 39 460,00                                   |

**À l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de la consultation en vue de disposer de fourniture d'articles textiles, de vêtements de travail, d'articles chaussants et d'équipements de protection individuelle (EPI), proposés ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché, après attribution par la CAO.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
Christophe GARNIER


